



SEANCE DU 11 JUIN 2020

Date d'envoi de la convocation : 5 juin 2020

Nombre de membres : 191
Nombre de présents : 146
Nombre de votants : 157
(à l'ouverture de la séance)

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard PARENT

L'an deux mille vingt, le jeudi 11 juin, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence à **17 h 00** sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

Etaient présents :

AMIOT André, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BALDACCI Nathalie, BARBÉ Stéphane, BAUDIN Philippe, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BESUELLE Régine, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOTTA Francis, BOUILLON Jean-Michel, BRIENS Eric (en cours de séance), BURNOUF Elisabeth, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CATHERINE Christian, CAUVIN Jean-Louis, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, DE BOURSETTY Olivier, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DRUEZ Yveline, DUBOIS Ghislain, DUCOURET Chantal(en cours de séance), FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick (en cours de séance), FAUDEMÉR Christian, FEUILLY Emile, FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, BELLAMY Daniel suppléant de GAUCHET Marc, Mesnil Thérèse suppléante de GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GODEFROY Annick, GOSSELIN-FLEURY Geneviève, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, HAMON Myriam (en cours de séance), HARDY René, HAYE Laurent, HEBERT Dominique, HENRY Yves, HOULLEGATTE Jean-Michel, POIGNANT Christine suppléante de HOULLEGATTE Valérie, HURLLOT Juliette, LEMARIE Florence suppléante JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUANNEAULT Tony, JOUAUX Joël, LAFOSSE Michel, LAGARDE Jean, LAINÉ Sylvie, LAMARRE Jean-Robert, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LE BLOND Auguste, LANGLOIS Hubert, LE BEL Didier, LE DANOIS Francis, LEBRUMAN Pascal, LECHATREUX Jean-René, LECHEVALIER Isabelle, PAIN Marie-France suppléante de LECOQ Jacques, LECOURT Marc (en cours de séance), LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFER Denis, LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand, LEGER Bruno, LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEMARÉCHAL Michel, LEMENUÉL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry, LEMYRE Jean-Pierre (en cours de séance), LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPLEY Bruno, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERECULEY Daniel, LERENDU Patrick, LEROSSIGNOL Françoise (en cours de séance), LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, LETERRIER Richard, LETRECHER Bernard (en cours de séance), LEVAVASSEUR Jocelyne, LINCHENEAU Jean-Marie,

Envoyé en préfecture le 19/06/2020

Reçu en préfecture le 19/06/2020

Affiché le

S L O

ID : 050-200067205-20200619-DEL2020_047-DE

MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Serge, TINCELIN Christiane suppléante de MAUGER Michel, MEDERNACH Françoise, MELLET Daniel, LUCE Pierre suppléant de MIGNOT Henri, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jacky, MOUCHEL Jean-Marie, PARENT Gérard, PESNELLE Philippe, PILLET Patrice, , POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, REBOURS Sébastien, RENARD Jean-Marie, ROUSSEAU François, ROUSSEL Pascal, SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SEBIRE Nelly, SOLIER Luc, SOURISSE Claudine, TAVARD Agnès, THEVENY Marianne, THOMINET Odile, TRAVERT Hélène, VARENNE Valérie, VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, VIVIER Nicolas, VIVIER Sylvain.

Etaient présents non votants : VALENTIN Jean-Louis, LEPETIT Jacques, PRIME Christian, LEFEVRE Noël, LEBARON Bernard, HAMELIN Jacques.

Ont donné procurations

BOURDON Cyril à BARBE Stéphane, CAUVIN Bernard à FAGNEN Sébastien, DUCHEMIN Maurice à CROIZER Alain, GANCEL Daniel à LEMONNIER Thierry, GODIN Guylaine à FAGNEN Sébastien, LE MONNYER Florence à Jean-Marc JOLY, LEBONNOIS Marie-Françoise à Jean-Marc JOLY, MARTIN-MORVAN Véronique à LEFER Denis, ROUXEL André à LEPOITTEVIN Gilbert

Excusés :

ASSELIN Etienne, BASTIAN Frédéric, BERTEAUX Jean-Pierre, BESNARD Jean-Claude, BROQUET Patrick, D'AIGREMONT Jean-Marie, DELAUNAY Sylvie, DELESTRE Richard, DIGARD Antoine, FALAIZE Marie-Hélène, FEUILLY Hervé, GESNOUIN Marie-Claude, GOSELIN Bernard, GOUREMAN Paul, GUERARD Jacqueline, HAMON-BARBE Françoise, HUET Catherine, HUET Fabrice, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LAUNOY Claudie, LE PETIT Philippe, LEBRETON Robert, LOUISET Michel, MAGHE Jean-Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, PEYPE Gaëlle, PIQUOT Jean-Louis, POIDEVIN Hugo, RODRIGUEZ Fabrice, SARCHET Jean-Baptiste, TISON Franck, VIGNET Hubert.

Délibération n° DEL2020_047

OBJET : Vote des taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2020

Exposé

Suite à la promulgation par le Président de la République de la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020, relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, a mis en place des mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale.

Parmi les mesures fiscales, la date limite de vote des taux d'imposition est reportée au 3 juillet 2020.

La Communauté d'Agglomération du Cotentin, créée au 1^{er} janvier 2017, issue de la fusion de 9 EPCI et 2 communes nouvelles, dispose de plusieurs régimes de financement d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères au sein de son périmètre.

L'article 1639A bis du Code Général des Impôts prévoit qu'à défaut de délibération de la part de l'EPCI issu de la fusion, les régimes antérieurs peuvent perdurer pendant une période qui ne peut excéder cinq années suivant celles de la fusion. L'EPCI dispose toutefois de la faculté d'instituer son propre régime de financement, soit en instituant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), en décidant de lisser les taux sur la période ne pouvant excéder 10 ans, soit en instituant la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM).

L'année précédente, il vous a été proposé de reconduire les régimes antérieurs pendant une durée maximale de 5 ans (soit jusqu'en 2021).

Ainsi, pour 2020, il vous est proposé de maintenir les taux de TEOM par rapport aux années précédentes.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020,

Vu le Code Général des Impôts (article 1639A),

Le conseil communautaire a délibéré pour :

Pour : 129

Benoît Arrivé, Patrice Pillet, Yveline Druetz, Jacques Coquelin, Geneviève Gosselin-Fleury, Philippe Lamort, Elisabeth Burnouf, Edouard Mabire, Jean-Marie Lincheneau, David Margueritte, Gilbert Lepoittevin, Alain Croizer, Johan Deniaux, Patrick Lerendu, Yves Asseline, Daniel Denis, Henri Destres, Michel Lafosse, Evelyne Mouchel, Arnaud Catherine, Maurice Duchemin, Agnès Tavard, Claudine Sourisse, Philippe Baudin, Cyril Bourdon, Pascal Lebruman, Jean-René Lechatreux, Jean-Paul Lemoigne, Dominique Godan, Yves François, Hubert Lefevre, Jean-Marie Mouchel, Jean-Marie Dorey, Héléne Travert, Gérard Blestel, Sylvain Vivier, Caroline Mabire, Guy Amiot, Jacky Marie, Jean-Marc Baudry, Joel Jouaux, Stéphane Barbé, Yves Henry, Serge Martin, Hubert Collas, Laurent Hayé, Jean-François Lamotte, Auguste Le Blond, Myriam Hamon, Jacques Capelle, Jacques Viger,

Nicolas Poisson, André Groult, Philippe Anne, Gilles Schmitt, Sylvie Amiot, Jean-Louis Cauvin, André Amiot, Joël Guilbert, Jean-Claude Legoupil, Colette Lequertier, Thérèse Mesnil, Francis Le Danois, Nicole Belliot-Delacour, Christine Leonard, Chantal Ducouret, Christine Poignant, Richard Leterrier, Gérard Parent, Christiane Tincelin, Daniel Bellamy, Joanna Antoine, Marie-France Pain, Nathalie Baldacci, Gilbert Vilette, Patrice Leroux, Hubert Langlois, Pierre Luce, Florence Lemarié, François Lefauconnier, Dominique Lemenuel, Christian Faudemer, Christian Catherine, Bernard Cauvin, Sébastien Fagnen, Annick Godefroy, Guylaine Godin, Martine Grunewald, Jean-Michel Houllégatte, Jean Lagarde, Sylvie Lainé, Odile Lefaix-Veron, Bertrand Lefranc, Ralph Lejamtel, Frédéric Lequibec, Daniel Lereculey, André Rouxel, Nelly Sebire, Marianne Theveny, Valérie Varenne, Nicolas Vivier, Bruno Leger, Didier Le Bel, Sébastien Rebours, Véronique Martin-Morvan, Denis Lefer, Anne Madeleine, Sonia Lepoittevin, Jacky Mouchel, Odile Sanson, David Legouet, François Rousseau, Francis Botta, Tony Jouanneault, Olivier De Bourssetty, Benoît Fidelin, Jacques Leseigneur, Loïc Provaux, Jocelyne Levavasseur, Juliette Hurlot, Jean-Robert Lamarre, Luc Solier, Françoise Medernach, Bruno Lepley, Philippe Pesnelle, Isabelle Lechevalier, Gilbert Lepetit, Gilbert Doucet, Françoise Lerossignol

Contre : 2

Emile Feuilly, Patrick Fauchon

Abstentions : 25

Daniel Mellet, Christèle Castelein, Jean-Pierre Poignant, Jean-Marie Renard, Gilbert Giot, Jean-Michel Bouillon, Jacques Marguerie, Daniel Gancel, Thierry Lemonnier, Marc Lecourt, Hubert Lemonnier, Jean-Marc Joly, René Hardy, Hervé Fontaine, Jean Lefauconnier, Michel Lemaréchal, Régine Besuelle, Dominique Hebert, Florence Le Monnyer, Marie-Françoise Lebonnois, Pascal Roussel, Sédrick Gourdin, Catherine Bihel, Odile Thominet, Ghislain Dubois

- **Fixer**, pour 2020, les taux de TEOM suivants :
 - Taux différenciés pour les communautés de communes de Saint Pierre Eglise et de la Vallée de l'Ouve

	Taux 2020
CC St Pierre Eglise	
1 ramassage/semaine (Brillevast, Canteloup, Carneville, Clitourps, Gonnevill-Le Theil, commune déléguée de Gouberville, Maupertus sur Mer, commune déléguée de Néville sur Mer, commune déléguée de Réthoville, St Pierre Eglise, Théville, Tocqueville, Varouville, Le Vast)	14,86%
1 ramassage/semaine + 1 supplémentaire en été (commune déléguée de Cosqueville, Gatteville Phare)	17,84%
2 ramassages/semaine (Fermanville)	19,82%
CC de la Vallée de l'Ouve	
1 ramassage/semaine (Besneville, Biniville, La Bonneville, Catteville, Crosville sur Douve, Golleville, Hautteville Bocage, Néhou, Neuville en Beaumont, Orglandes, Rauville la Place, Reigneville Bocage, Ste Colombe, St Sauveur le Vicomte, St Jacques de Néhou, Tailleped)	10,78%
2 ramassages/semaine (Bourg de St Sauveur le Vicomte)	16,17%

- Taux uniques pour les communautés de communes du Cœur du Cotentin, des Pieux, de La Saire, du val de Saire, du Canton de Montebourg ainsi que la commune de Cherbourg-en-Cotentin :

	Taux 2020
CC Cœur du Cotentin	
Brix, Colomby, Huberville, Lieusaint, Montaigu la Brisette, Saint-Joseph, Sauxemesnil, Sottevast, Tamerville, Valognes, Yvetot Bocage, Bricquebec-en-Cotentin, Breuille, L'étang-Berland, Magneville, Morville, Négreville, Rauville la Bigot, Rocheville	14,93%
CC des Pieux	
Benoistville, Briquebosq, Flamanville, Grosville, Heauville, Helleville, Pierreville, Les Pieux, Le Rozel, St Christophe du Foc, St Germain Le Gaillard, Siouville Hague, Sotteville, Surtainville, Treauville	14,47%
CC La Saire	
Bretteville, Digosville, Le Mesnil au Val	12,72%
CC du Val de Saire	
Amneville en Saire, Aumeville Lestre, Barfleur, Crasville, Montfarville, Morsalines, Octeville l'Avenel, La Pernelle, Quettehou, Réville, Sainte Geneviève, St Vaast La Hougue, Teurtheville Bocage, Valcanville, Le Vicel, Videcosville	13,06%
CC du Canton de Montebourg	
Azeville, Ecausseville, Emondeville, Eroudeville, Flottemanville, Fontenay sur Mer, Fresville, Le Ham, Hemenez, Joganville, Lestre, Montebourg, Ozeville, Quinéville, St Cyr Bocage, St Floxel, St Germain de Tournebut, St Marcouf, St Martin D'audouville, Sortosville, Urville, Vaudreville	18,96%
Cherbourg-en-Cotentin	11,70%

- **Autoriser** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

- **Dire** que le Président et le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

LE PRESIDENT,

Jean-Louis VALENTIN